GOUVERNEMENT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 98


Avril est le maillon industriel et financier de la filière française des huiles et protéines végétales. Le groupe, fondé par les agriculteurs de la filière voilà plus de 40 ans, développe des solutions innovantes et durables issues de la transformation végétale, au service des transitions agricole, alimentaire et environnementale.
Présent dans l'alimentation humaine, la nutrition et les expertises animales, les énergies renouvelables ainsi que la chimie renouvelable, sa croissance repose sur un modèle unique de création de valeur et le réinvestissement de tous ses bénéfices dans le développement de la filière.

Contact : Tom Doron, tom.doron@avril.com


# Le point de vue d'Avril sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

## EN BREF

Des agriculteurs producteurs d'**oléagineux** (colza, tournesol, soja, etc.) et de **protéagineux** (féverole, lupin, pois, lentille, pois chiche, etc.) au groupe Avril, engagé pour trouver des voies durables de valorisation industrielle des productions agricoles, la **filière française des huiles et des protéines végétales** est pleinement mobilisée au service de la SNBC3 et de la PPE3.

Avec des **solutions** d'ores et déjà en application et éprouvées (comme les biocarburants de 1e génération durables, issus de l'agriculture française, qu'il convient de pérenniser) et des **propositions** concrètes pour renforcer la décarbonation et la souveraineté de nombreux secteurs de l'économie, dont l'agriculture, l'élevage et l'alimentation, les transports et les mobilités, l'industrie et la chimie.

Face aux effets du réchauffement climatique et dans un contexte marqué par les crises, les **coproductions** des cultures oléagineuses et la **complémentarité des débouchés** alimentaires, protéiniques, énergétiques (biocarburants) et biosourcés (chimie renouvelable, économie circulaire) sont un réel atout pour la **décarbonation de l'économie**.

*Les solutions et propositions détaillées dans ce cahier d'acteur illustrent l'intérêt et le potentiel des coproductions de la filière française des huiles et protéines végétales, et les leviers promus, au sein de cette filière, par Avril.*

# Les coproductions de la filière française des huiles et protéines végétales : une solution des territoires au service de la décarbonation de l'économie

## *AGRICULTURE, ELEVAGE & ALIMENTATION*

### *1. AGRICULTURE*

L'agriculture est l'un des rares secteurs pouvant, tout en assurant sa **mission première nourricière**, réduire ses impacts (captation et stockage de carbone dans les sols, réduction des émissions liées au fonctionnement de l'exploitation et à la production, etc.) et contribuer à réduire les impacts d'autres secteurs de l'économie (production de biomasse durable).

Propositions :

- **Encourager les alternatives aux engrais chimiques** – Notamment par l'adoption de fertilisants durables issus de la valorisation des coproduits organiques, industriels et urbains. Ces fertilisants permettent d'augmenter les apports en minéraux des plantes tout en participant à la restitution de la matière organique dans le sol.
- **Promouvoir une écologie positive basée sur l'incitation** – L'évolution des pratiques, pour être pérenne, doit impérativement s'inscrire dans un modèle économique **rentable et rémunérateur pour les agriculteurs.**

  *Illustrations :*

  *Par la valorisation de programmes incitatifs tels qu'**OleoZE**[1], porté par Saipol, les pratiques agricoles durables sont récompensées et les productions bas-carbone valorisées au-dessus du prix du marché.*

[1] *https://www.saipol.com/actualites/bientot-la-cinquieme-bougie-pour-oleoze-saipol-dresse-le-bilan-de-sa-demarche-bas-carbone/*
[2] *https://www.lesieur.fr/huiles-engagees*

*Sur le même principe, la démarche **Huiles Engagées**[2] de Lesieur associe durabilité des productions et rémunération des agriculteurs. De telles initiatives doivent être encouragées par un cadre règlementaire stable et volontariste, à l'échelon national comme au niveau européen.*

### 2. ELEVAGE

Grâce à la filière, la France est parvenue à sécuriser une autonomie de **55 %** de ses besoins en **protéines végétales** pour la nutrition animale (contre une autonomie moyenne de 35 % en Europe). **Sécuriser la souveraineté** de la France en protéines végétales, développer des **solutions innovantes de nutrition animale** et doter les filières d'un **accompagnement technique et financier** adapté tout en **limitant la décapitalisation du secteur** sont autant de leviers de décarbonation de l'élevage à renforcer.

Propositions :

- **Renforcer et sécuriser l'approvisionnement local de nos besoins en protéines végétales** – La production de protéines végétales françaises est un axe majeur de décarbonation de l'élevage. Plus de 60 % des émissions de GES des filières animales sont liées à la nutrition et 80 % de l'impact carbone de la nutrition animale dépend des filières d'approvisionnement.
- **Améliorer l'efficacité protéique des aliments pour animaux** – Certains compléments, ajoutés à l'aliment, peuvent réduire les émissions de méthane entérique. Ils représentent cependant un coût et leur adoption doit s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement adapté.

### 3. ALIMENTATION

Avec l'accroissement de la population mondiale et l'évolution des régimes alimentaires, la demande en protéines devrait doubler d'ici 2050. En France, et dans un grand nombre de pays, s'opère une **diversification de l'alimentation** qui passe notamment par une augmentation de la consommation de **protéines végétales**. Promouvoir une offre locale et diversifiée de protéines végétales, en complément d'une offre locale de protéines animales, contribue à décarboner notre alimentation.

Propositions :

- **Développer les surfaces de légumineuses** – Commercialisés sous forme d'ingrédients pour les industriels ou en grande consommation, les produits riches en légumineuses présentent un bilan carbone particulièrement favorable. Leur culture permet le stockage de carbone et la fixation de l'azote atmosphérique.
- **Elargir l'offre de protéines végétales pour l'alimentation humaine** – La protéine issue des plantes oléagineuses, comme le colza ou le tournesol, dont l'intérêt en nutrition animale est reconnu, offre un potentiel important en matière d'offre et d'usages répondant à l'évolution des habitudes de consommation.

## *TRANSPORTS & MOBILITES*

La mobilisation de la filière française des huiles et protéines végétales a permis de développer dès les années 1990 la production de **biocarburant** (biodiesel) durables de **1e génération (1G)** à destination des motorisations diesel (B7) et de franchir une étape majeure de la décarbonation des **transports routiers**. En écho à la transition progressive vers l'**électrification** du parc de véhicules légers, de **nouveaux usages** se dessinent, dans la droite ligne du principe de **neutralité technologique** devant continuer de prévaloir en matière de politique énergétique et climatique.

A noter : les **biocarburants 1G durables** issus de la filière oléagineuse n'entrent pas en concurrence avec le débouché alimentaire, dont ils sont complémentaires. En effet, outre leur contribution directe à la **souveraineté alimentaire**, par la coproduction de protéines végétales, leur utilisation dans les transports routiers est plafonnée à 7 % par la Directive européenne sur les énergies renouvelables (RED). Leur production représente **1,38 %** de la SAU française[3].

Propositions :

- ➔ **Pérenniser la place des biocarburants durables issus de l'agriculture dans la décarbonation des transports routiers** – Dans le contexte d'électrification progressive du parc de véhicules légers, ouvrant la voie à de nouvelles applications, la filière a développé des solutions de type **B100**. Destinée aux flottes captives de véhicules lourds (camions, cars, bus, engins de chantiers, etc.), l'énergie B100, **100 %** issue du colza français, permet de réduire d'au moins **60 %** les émissions de GES par rapport au gazole fossile. Au-delà des camions, le B100 est déjà une réalité pour la décarbonation des segments non-électrifiés des lignes ferroviaires.

➔ **Créer les conditions d'une production française de biomasse durable, suffisamment abondante et compétitive** – Le défi de la décarbonation de l'économie s'accompagne d'une croissance de la demande en biomasse végétale. Il est alors indissociable d'une production durable, suffisamment abondante et compétitive de biomasse issue de l'agriculture française, seule à même de répondre à la diversité des besoins et des usages. De l'amont agricole à l'aval industriel de la filière des huiles et protéines végétales, le potentiel est considérable, à la condition d'une volonté politique sans équivoque.

[3] *Source : AGREX Consulting, février 2023*

➔ **Créer les conditions d'émergence rapide d'une filière française de carburants aériens durables (CAD/SAF)** – La filière s'engage également dans la décarbonation du transport aérien et promeut le développement des **cultures intermédiaires oléagineuses** comme la cameline. Avec un cycle végétatif court et semées entre deux cultures principales pour leurs atouts agronomiques, ces cultures peuvent contribuer à court terme aux objectifs européens d'incorporation dans les carburéacteurs par la production locale de carburants aériens durables. Ces carburants, qui ne nécessitent pas de recourir à des terres agricoles additionnelles et ne sont pas source de déforestation, pourraient représenter à l'avenir le levier principal de décarbonation de l'aviation (voir ci-dessous)[4]. Reste, dans cette perspective et dans le contexte d'un marché mondial des CAD/SAF en pleine structuration, à assurer un **cadre économique et règlementaire** pérenne, incitant les agriculteurs à implanter ces cultures et valorisant, par un système de rémunération adapté, des pratiques agricoles durables.

➔ **Soutenir le développement d'une nouvelle génération de biocarburants pour l'aviation** – Après avoir investi durant plusieurs années pour démontrer la faisabilité technique du procédé Fischer-Tropsch pour produire des carburants aériens durables à partir de biomasse lignocellulosique (déchets forestiers), Avril s'est engagé dans le consortium ***BioTJet***, visant à transposer cette technologie à l'échelle industrielle. Le biocarburant de **2e génération** ainsi produit permettrait d'atteindre jusqu'à 90 % de réduction d'émissions de GES et doit trouver toute sa place dans le mix de solutions destinées au transport aérien, en complément des carburants aériens durables issus des cultures intermédiaires oléagineuses françaises. En phase d'accélération, ce projet nécessite, avec le soutien de l'Etat et d'acteurs privés, de mobiliser d'importants investissements.

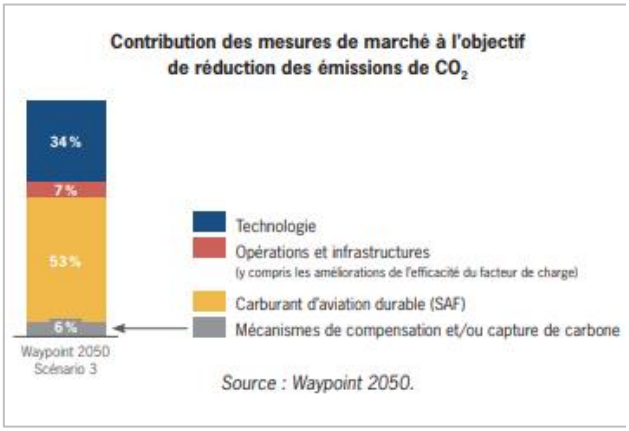


4

*https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/aviation-decarbonee-embarquement-immediat-rapport.pdf*

## *INDUSTRIE & CHIMIE*

La promotion d'industries et de technologies compatibles avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris et les objectifs du Pacte vert pour l'Europe doit faire converger les enjeux de **souveraineté** énergétique et industrielle, de **compétitivité** de l'industrie française et de **décarbonation** de l'économie. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de **produits biosourcés**, issus de la chimie du végétal (oléochimie), et de faciliter le développement d'une filière française et européenne forte dans ce domaine.

Propositions :

- ➔ **Créer les conditions d'une nouvelle révolution industrielle** – Accélérer la mise en place d'un régime de **commande publique** similaire au ***BioPreferred Program*** américain afin que l'Etat privilégie l'achat de produits biosourcés. Ce programme impose, par exemple, que les agences fédérales achètent une part minimale de produits biosourcés dans les catégories identifiées et labellisées par le ministère américain de l'agriculture (USDA). En France, s'inspirant de cette démarche, le code de l'environnement prévoit depuis 2023 un objectif d'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique et ce, à compter de 2030. Un élargissement du champ d'application de cette disposition serait un signal fort.
- ➔ **Promouvoir l'écolabel européen** dans les critères à prendre en compte dans les spécifications techniques, les conditions d'exécution et l'attribution des marchés publics.
- ➔ **Planifier une transition ambitieuse vers des matériaux biosourcés** – Via une trajectoire d'incorporation progressive (par exemple : 15 % en 2030) et un étiquetage obligatoire pour les secteurs dont les produits peuvent avoir une incidence sur la santé humaine ou environnementale.

➔ **S'attaquer à la question de la pollution de l'air intérieur** – Notamment en limitant, comme le permettent les solutions d'***Evertree***, les émissions de ***composés organiques volatils*** (COV), dont certains, comme le formaldéhyde, sont considérés comme cancérogènes par l'OMS et sont l'un des principaux facteurs de pollution de l'air intérieur[5]. La promotion des produits biosourcés, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'ameublement et de l'automobile, via l'application de l'étiquetage des COV ou la mise en place d'une norme plus stricte de limitation des rejets de formaldéhyde seraient de nature à y contribuer.

[5] *https://www.evertree-technologies.com/mission/*

# Conclusion

**De l'amont agricole à l'aval industriel, le champ des possibles est considérable, à la condition :**

➔ **D'un engagement politique et réglementaire stable dans le temps et sans équivoque, à même d'apporter aux acteurs une visibilité adaptée au pas de temps de l'innovation, de la recherche et de l'investissement ;**

➔ **D'une ambition nationale matérialisée par des moyens concrets alloués à l'agriculture pour permettre la production durable, suffisamment abondante et compétitive de biomasse *made in France/Europe* ;**

➔ **De la reconnaissance de la contribution des biocarburants dits de « 1e génération » et issus de l'agriculture française à la décarbonation des transports.**

**Une telle reconnaissance passe par la pérennisation de la place de ces biocarburants dans un mix énergétique fondé sur le principe de neutralité technologique, dès lors qu'ils sont durables, participent à la souveraineté alimentaire et énergétique de la France et ne sont pas facteur de déforestation ;**

➔ **D'un véritable « choc » de décarbonation de l'économie centré sur les matériaux biosourcés ou bas-carbone, et l'émergence d'une filière française et européenne dans ce domaine.**

***